

AMBASSADE DU RWANDA
REPUBLICQUE RWANDAISE

KIGALI LE 8.MARS.1993

NO 0130/33.00.CAE

MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DE LA
COOPERATION
B.P 179 KIGALI

Monsieur l'Ambassadeur de France
au Rwanda
KIGALI

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous communiquer, à l'intention du Gouvernement Français, les engagements pris par le Gouvernement Rwandais lors de sa rencontre avec le FPR à Dar-Es-Salaam du 05 au 07 Mars 1993, et dont ci-joint le Communiqué final. Ces engagements ont trait à des dispositions relatives à la présence militaire française au Rwanda dans le cadre de l'appui de la France, conforme à nos Accords de coopération, au processus de paix et au processus démocratique en cours au Rwanda,

- 1° Les troupes françaises arrivées au Rwanda après le ⁰² février 1993 se retireront du pays, dans un délai de 8 jours, à partir du 17 mars 1993.
- 2° Les deux compagnies françaises présentes au Rwanda avant le 8.Février 1993 seront cantonnées à Kigali à partir du 17 Mars 1993 jusqu'à leur remplacement par une force internationale neutre convainue de commun accord entre le Gouvernement Rwandais et le Front Patriotique Rwandais. Cette force sera normalement installée à Kigali et aura pour tâche de contribuer à assurer l'apaisement et en particulier la sécurité des expatriés partout où ils peuvent être au Rwanda.

Je vous saurais gré des mesures que vous voudrez prendre pour la mise en oeuvre de ces dispositions et vous promets, à cet égard, tout le concours du Gouvernement Rwandais.

Le Gouvernement Rwandais saisit cette occasion pour exprimer au Gouvernement Français sa haute appréciation de l'engagement de la France en faveur du processus de paix et du processus démocratique au Rwanda.

2

Espérant fermement que cet engagement sera maintenu, particulièrement à travers la présence et l'appui aux négociations d'ARUSHI, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.

NGULINZIRA Boniface
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération.

